

PHRC-I 2026



Groupement Interrégional pour la Recherche Clinique et l'Innovation Nord-Ouest

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le **PHRC-I** est la déclinaison du PHRC (Programme Hospitalier de Recherche Clinique) au niveau interrégional. Il s'adresse à des **équipes débutantes en recherche clinique** dont le porteur n'a jamais reçu de financement au PHRC-N, au PHRC-I, au PHRC-K ou au PHRC-R.

Ce programme a pour objectifs :

Favoriser le partenariat inter-régional.

Promouvoir des projets mesurant l'efficacité, la sécurité, la tolérance ou la faisabilité de l'utilisation des technologies de santé chez l'Homme, et dont les résultats modifieront la prise en charge des patients.

ÉLIGIBILITÉ

THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Santé mentale et psychiatrie

Pédiatrie et santé de l'enfant

Prévention en santé

Santé des femmes

Accompagnement, soins palliatifs et fin de vie



Sont recevables les projets

- Portés par des **équipes souhaitant s'initier** à la recherche
- Impliquant **au moins deux centres d'inclusion** de patients dans deux établissements différents de la même inter-région
- Associant majoritairement des centres d'investigation de l'inter-région NORD-OUEST : **au minimum 50 % des centres d'inclusion dans l'inter-région**
- Dont le montant maximum de la subvention demandée est de **300 000 € par projet**
- Portés par des établissements universitaires et non universitaires susceptibles de candidater
- Pouvant associer des centres extérieurs à l'inter-région Nord-Ouest, à la condition d'une collaboration **uniquement scientifique et non financière**

Ne sont pas recevables les projets

- Dont la thématique traite des **infections liées aux VIH, VHB, VHC, SARS-CoV-2** et aux maladies infectieuses émergentes
- Dont le porteur a déjà reçu un financement au PHRC-N, au PHRC-I, au PHRC-K ou au PHRC-R. Attention : un porteur ayant, pour un projet précédent, remplacé un porteur initial est considéré comme ayant obtenu le financement
- Ayant déjà fait l'objet d'un financement au PHRC-N, au PHRC-I ou au PHRC-K
- **Non éligibles** : dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collections biologiques



Sont éligibles les projets

- Qui, **dès le stade de la lettre d'intention** :
 - justifient l'**impact direct** des résultats attendus sur la prise en charge des patients
 - démontrent que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un **haut niveau de preuve**
- Ayant un **volet médico-économique** uniquement dans le cadre d'études de phase III et si :
 - l'objectif principal est de démontrer comparativement l'efficacité clinique de la technologie de santé ;
 - l'objectif du volet médico-économique figure parmi les objectifs secondaires et évalue comparativement l'efficacité de la technologie de santé ;
 - le volet médico-économique, rédigé par un économiste de la santé identifié dès le stade de la lettre d'intention, est conforme aux standards méthodologiques définis par la HAS

CALENDRIER ET MODALITÉS

	Lettre d'intention	Dossier complet
À adresser à	Votre DRCI : date échéance propre à chaque DRCI	
Transmission par la DRCI au GIRCI NO	Vendredi 20 novembre 2026 – 12h00	Vendredi 2 avril 2027 – 12h00
Sélection par la Commission Scientifique d'Évaluation et de Classement du GIRCI NO	Mercredi 28 janvier 2027	Jeudi 24 juin 2027
Documents à fournir	Lettre d'intention, attestation d'engagement méthodologique types du PHRC-I 2021 du GIRCI NO	Protocole et documents annexes, annexe financière, CV investigateur coordonnateur, CV méthodologiste, schéma théorique de déroulement de l'étude, annexe faisabilité